

 25, 26 ET 28 MAI 2021

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAR VISIOCONFÉRENCE

COMPTE RENDU DE RÉUNION

INTRODUCTION

Le présent compte rendu propose un résumé de haut niveau des principaux points de discussion et des décisions prises.

L'ordre du jour de la réunion du Conseil et les documents y afférents sont consultables sur le site web du GPE.

MARDI 25 mai 2021

1. Ouverture de la réunion du Conseil

1.1 La présidente du Conseil ouvre la séance à 6 h 00, heure de Washington. Elle annonce que le quorum est atteint et souhaite la bienvenue aux participants, en particulier aux nouveaux membres du Conseil.

1.2 La présidente du Conseil annonce les objectifs de la première journée, à savoir i) rapport actualisé de la directrice générale ; ii) discussion et approbation de la politique d'évaluation ; iii) approbation du cadre de résultats ; iv) point sur les pays pilotes.

1.3 Elle indique que l'ordre du jour de la première journée a été modifié et qu'il n'y aura pas de compte rendu des PDP. L'ordre du jour de la troisième journée sera également révisé.

1.4 Elle signale que Malala Yousafzai participera à certaines séances de la réunion en

tant qu'observatrice.

2. Mot de la directrice générale (BOD/2021/05 DOC 03)

2.1 La directrice générale, Alice Albright, présente son rapport au Conseil d'administration.

Délibérations

2.2 Plusieurs membres du Conseil félicitent le Secrétariat pour les efforts déployés pendant la pandémie et appellent le GPE à continuer à faire preuve de souplesse pour répondre à la crise des apprentissages exacerbée par la pandémie.

2.3 En réponse à des questions, la directrice générale explicite les points ci-dessous.

- Le Secrétariat n'envisage pas la mise en place officielle d'un nouveau guichet COVID. Le nouveau modèle opérationnel étant adaptatif par nature, des adaptations pourront être envisagées en fonction du contexte des pays. Une telle démarche est en phase avec le souci de se montrer moins prescriptif, d'être plus apte et plus disposé à prendre en considération la situation de chaque pays.
- Si l'aide de la Banque mondiale a été très appréciée en ce qui concerne le déménagement des bureaux du Secrétariat et la couverture du risque de change, la situation s'est avérée problématique dans le domaine du recouvrement des coûts, des capacités des systèmes et de l'informatique, ainsi que pour la mise en place du personnel nécessaire à l'appui du sommet de juillet. Dans ces derniers cas, le mode de discussion n'a pas été jugé conforme à l'approche générale des modalités d'hébergement.

3. Suivi, évaluation et apprentissage : Politique d'évaluation du GPE (BOD/2021/05 DOC 04)

3.1 La présidente du Comité de performance, d'impact et d'apprentissage (PILC) résume les délibérations du Comité lors de sa réunion du 27 avril, lesquelles ont notamment débouché sur un ferme soutien à la politique d'évaluation et à l'idée de donner une place centrale aux résultats d'évaluation pour faciliter l'apprentissage au sein du partenariat. Le PILC a également souligné la nécessité de faire preuve de réalisme en ce qui concerne les obligations des pays partenaires, proposant en particulier d'adapter les critères d'évaluation pour les contextes fragiles et de tenir compte de la pandémie sans faire de compromis sur les hauts niveaux d'indépendance et d'impartialité. Le PILC recommande de recourir à l'expertise locale dans toute la mesure du possible et de tirer parti de l'appui des différents partenaires. Il apprécie la nature inclusive de la politique, notamment en ce qui

concerne l'égalité des genres. Il estime enfin qu'il convient de diffuser la politique à l'échelon national et de mettre en place un mécanisme d'application et un examen périodique.

3.2 Nidhi Khattri, directrice, résultats et performances, présente ensuite la politique d'évaluation telle qu'elle est exposée dans le DOC 04.

Délibérations

3.3 Les membres du Conseil se déclarent très favorables à la politique. Divers commentaires et suggestions sont formulés. Il est notamment question de recommander au Conseil et à l'ensemble des Comités de discuter des évaluations pour éclairer les décisions et de recommander que l'égalité des genres soit à l'avenir un critère habituel d'évaluation. La conformité de la politique aux critères du CAD de l'OCDE et aux politiques de la Banque mondiale en matière d'accès à l'information est également saluée. Il est suggéré de concentrer les évaluations sur les priorités du GPE et les acteurs clés, et de consacrer du temps d'activité au suivi des évaluations et aux leçons à en tirer. Un membre du Conseil recommande en outre d'inclure dans la politique la rédaction par le Secrétariat d'une lettre de gestion comprenant des mesures de suivi.

3.4 Autres commentaires importants

- **Examen périodique** - L'un des membres du Conseil suggère que la politique soit revue tous les deux ans, tandis qu'un autre indique qu'en plus de la politique elle-même, il faudrait examiner son application. Le Conseil adopte cette dernière suggestion. Le Secrétariat observe qu'il faudra du temps pour mettre en œuvre la politique à l'échelon national et faire respecter les critères et les normes, tandis que le Secrétariat commencera à l'appliquer immédiatement et assistera le Conseil et les Comités.
- **Capacités** - Plusieurs membres du Conseil saluent la composante de renforcement des capacités locales et insistent sur le recours à des organismes et des experts locaux, chaque fois que cela est possible. Il est aussi suggéré de procéder à un déploiement différencié de la stratégie en tenant compte des capacités et des compétences des agents partenaires et des pays. Le Secrétariat note que le travail avec des organismes locaux et le renforcement collaboratif des capacités, qui s'inscrivent dans l'axe d'intervention des capacités stratégiques, sont de ce fait inclus dans le plan de travail du Secrétariat.
- **Rapport coût-efficacité** - Deux membres du Conseil soulignent qu'il est important de mesurer le rapport coût-efficacité des programmes et des évaluations. Un membre du Conseil estime que la politique devrait être plus directive en ce qui

concerne la nécessité d'enregistrer les données relatives aux coûts et d'établir des données probantes sur le rapport coût-efficacité afin que le GPE soit mieux à même de décider si une intervention doit être généralisée. Le Secrétariat indique que l'efficacité et le rapport coût-efficacité font partie des critères de toutes les évaluations.

- **Harmonisation, opérationnalisation et redevabilité** – Un membre du Conseil recommande que les principes communs s'alignent sur le principe d'harmonisation et estime qu'il devrait y avoir un cadre de redevabilité détaillant les rôles et responsabilités et explicitant la manière dont les recommandations d'évaluation seront prises en compte. Certains membres du Conseil demandent la création d'un guide opérationnel et d'un plan de travail pour l'application de la politique. Le Secrétariat répond que la politique se réfère à un plan d'évaluation qui précise comment les résultats des évaluations doivent être exploités et quels en sont les responsables. Il est aussi précisé que les pactes et les financements font l'objet d'un suivi séparé sur la base de cadres de résultats propres et que le Secrétariat contrôlera systématiquement ceux-ci selon des lignes directrices spéciales dont l'élaboration est en cours. D'autres évaluations, à discuter avec le PILC, sont incluses dans le plan de travail global du Secrétariat pour la période du plan GPE 2025, lequel décrit les évaluations sur la période quinquennale du plan GPE 2025.

3.5 Compte tenu des contraintes horaires, la présidente du Conseil invite les groupes constitutifs à s'adresser au Secrétariat pour avoir des réponses concernant les suggestions et les questions en suspens.

3.6 La présidente du Conseil constate que la décision ci-dessous fait l'objet d'un consensus.

BOD/2021/05-XX-Politique d'évaluation du GPE : le Conseil d'administration, en référence à la décision [BOD/2020/11/12-08](#)

1. réaffirme qu'il importe d'encourager l'apprentissage et la prise de décisions sur la base de données probantes à l'échelle du GPE ;
2. approuve la Politique d'évaluation du GPE telle qu'elle est énoncée dans le document BOD/2021/05 DOC 04 ;
3. charge le Secrétariat d'effectuer un examen périodique de ladite politique et de sa mise en œuvre afin d'assurer leur alignement sur la stratégie globale du GPE.

4. Suivi, évaluation et apprentissage : Cadre de résultats du GPE (BOD/2021/05 DOC 05)

4.1 Rudraksh Mitra, économiste, membre du Secrétariat, présente le cadre de résultats au Conseil. Sa présentation donne des informations sur les principes de conception, qui tirent les leçons du GPE 2020 et sur la façon dont le cadre de résultats joue le rôle d'une sorte de « télégraphe » servant à relayer les résultats, les conditions propices et les domaines de priorité, les indicateurs se rapportant au but général, les objectifs au niveau des pays, les objectifs intermédiaires et les rapports exhaustifs sur les résultats.

Délibérations

4.2 Les membres du Conseil expriment leur large appréciation et leur soutien du cadre de résultats. Les membres du Conseil saluent le fait que le cadre de résultats soit plus concis, comprenne un plus petit nombre d'indicateurs, s'appuie sur des enseignements précédents et des concertations intensives et fasse le lien avec l'ODD 4. Ils saluent l'alignement sur le modèle opérationnel, l'accent mis sur la qualité, et l'utilisation des mêmes indicateurs que ceux de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), ce qui permettra d'éviter les doublons. De plus, les membres du Conseil soulignent la plus grande simplicité du cadre, les possibilités d'apprentissage et l'accent mis sur des aspects comme la désagrégation des données, le genre et le financement intérieur.

4.3 Autres points importants soulevés pendant les délibérations

Aspects à améliorer

- **Domaines généraux** - Un membre du Conseil indique que le cadre de résultats s'appuyant largement sur les capacités des échelons national et régional, le renforcement des GLPE aux niveaux national et régional devrait en constituer une importante composante. En outre, plusieurs membres du Conseil soulignent que le cadre devrait s'appuyer sur les processus et indicateurs en place jouissant de plus hauts degrés d'adhésion au niveau politique.
- **Déficit de données** - Certains membres du Conseil s'interrogent sur le rôle du GPE dans la collecte des données, en particulier dans les domaines où le déficit de données est flagrant, s'agissant du handicap ou de l'égalité des genres, par exemple. Le Secrétariat reconnaît que ce point est important et que tous les efforts seront faits pour aligner le modèle opérationnel, les capacités stratégiques, et les déficits de données.
- **Rôle du PILC** - L'un des membres du Conseil demande des éclaircissements sur le rôle du PILC par rapport au cadre de résultats. La présidente du PILC confirme que les

résultats seront portés dans le rapport annuel sur les résultats, lequel sera débattu par le PILC.

- **Partenariats sur les données -**

- L'un des membres du Conseil déclare que seulement un tiers des pays donateurs du GPE sont en mesure de rendre compte d'enseignements tirés des résultats. Il suggère la mise en place de partenariats sur les données, un groupe de partenaires étant chargé de chercher des solutions aux problèmes de données. Le Secrétariat précise que la question des données sera traitée sur trois plans : l'approche des capacités stratégiques sur les problèmes de données, les données et faits probants en tant qu'éléments centraux du modèle opérationnel, et les capacités stratégiques portant sur l'évaluation. Tous ces éléments comprendront déjà une première approche des problèmes de données et de la manière de les traiter pays par pays.
- Un membre du Conseil demande que le Secrétariat prenne des mesures pour renforcer les partenariats avec les agents partenaires et les organismes de l'ONU (notamment l'ISU) afin de régler les problèmes de déficit et de capacités en matière de données sur l'éducation.

- **Désagrégation des données -** Le Conseil approuve la proposition présentée par plusieurs de ses membres d'inclure la désagrégation des données dans la décision du Conseil relative au cadre de résultats. La Présidente du Conseil remarque, en outre, qu'il est tout à fait logique de prévoir une désagrégation dans le cadre des résultats puisqu'une telle désagrégation fait partie des indicateurs des ODD.

- **Consultation -** L'un des membres du Conseil s'enquiert du processus de concertation à mener pour l'élaboration du cadre de résultats et suggère d'ajouter une mention prévoyant de nouvelles consultations. Le Secrétariat précise que des concertations sont déjà menées avec différentes parties prenantes dans le processus de déploiement du modèle opérationnel. La présidente souligne que des concertations et consultations inclusives ont été menées depuis des années pour en arriver aux phases d'approbation et d'expérimentation du modèle opérationnel. Il est donc décidé de ne pas ajouter de mention sur les consultations.

Indicateurs spécifiques

- **Enseignement -** Un membre du Conseil pose la question de l'introduction d'un indicateur lié à l'évaluation des enseignants qui représenterait un avantage stratégique pour le GPE. Un autre membre du Conseil suggère que la participation des enseignants à des groupes de la société civile soit également prise en compte.

Le Secrétariat confirme la prise en compte de ces deux éléments qui ont été conservés des indicateurs précédents.

- **Inclusion** - Certains membres du Conseil proposent des ajouts à la décision du Conseil afin de mettre davantage l'accent sur l'inclusion, en particulier en ce qui concerne l'égalité des genres et le handicap.
 - Des membres suggèrent d'ajouter des indicateurs, portant, par exemple, sur la proportion des pays dont le processus de planification tient compte de la question du genre et de l'inclusion des handicapés. Le Secrétariat explique que l'ajout de nouveaux indicateurs est lié à la disponibilité des données et que, par ailleurs, ces éléments sont déjà mesurés par certains des indicateurs prévus (comme la prise en compte des droits des enfants et du handicap dans les cadres législatifs). En outre, le Secrétariat souligne le manque d'indicateurs internationaux normalisés sur les enfants en situation de handicap. Le Conseil prend note des suggestions de certains de ses membres et décide de conserver la formulation de la décision en l'état, étant entendu qu'une concertation supplémentaire sera menée directement avec le Secrétariat en tant que de besoin.
- **Résilience** - Un membre du Conseil suggère d'ajouter aux indicateurs existants une composante de mesure de la résilience, et de solliciter un appui supplémentaire auprès d'organisations comme l'UNESCO qui disposent d'une cellule de résilience en cas de crise. Le Secrétariat explique que ce point est inclus dans l'indicateur sur la planification. Un autre membre propose d'envisager un indicateur portant sur la réponse à la pandémie de COVID-19 et remarque qu'au niveau sectoriel les valeurs de référence et les objectifs à long terme devraient tenir compte des effets de la crise de la COVID-19.
- **Financement intérieur** - Certains membres suggèrent l'ajout d'indicateurs supplémentaires sur le financement intérieur. Le Secrétariat observe qu'un certain nombre d'éléments en lien avec le financement intérieur sont déjà inclus.

4.4 La présidente du Conseil constate que la décision suivante fait l'objet d'un consensus :

BOD/2021/05-02 - Cadre de résultats du GPE 2025 : le Conseil d'administration, en référence à la décision [BOD/2020/11/12-08](#)

1. approuve le Cadre de résultats du GPE 2025, tel qu'il figure à l'annexe B du document BOD/2021/05 DOC 05, et demande au Secrétariat de formuler des méthodes

d'établissement d'indicateurs, de valeurs de référence, de jalons et de cibles désagrégées pour ledit cadre, selon que de besoin ;

2. demande également au Secrétariat d'élaborer une approche de suivi des financements et du Pacte permettant de produire les données nécessaires sur la performance et les réalisations des financements et des processus dans les domaines des priorités et des prérequis du GPE, et de présenter ces données dans les rapports annuels sur les résultats.

5. Point sur les pays pilotes (BOD/2021/05 DOC 03)

5.1 Pour le Secrétariat, Jo Bourne, directrice technique, et Margarita Focas Licht, directrice, partenariat efficace présentent un point sur les activités du Secrétariat et l'avancement de l'expérimentation du GPE 2025 dans les pays pilotes (Kenya, Ouganda, Tadjikistan, Népal, RDC et El Salvador). Elles exposent également les progrès accomplis par rapport au plan, les points saillants, le cadre d'apprentissage, les observations générales et l'approche d'apprentissage pour les projets pilotes. La présentation se termine par deux vidéos sur les expériences respectives du Kenya et du Népal.

Délibérations

5.2 Les membres du Conseil marquent leur appréciation de la conduite des projets pilotes, dont ils observent les effets et impacts positifs, et soulignent l'intérêt de transmettre les résultats de ces expérimentations à d'autres parties qui pourraient profiter d'un renforcement (secteur privé ou OSC, par exemple). Le Conseil salue aussi la présentation sur les partenariats innovants.

MERCREDI 26 MAI

6. Ouverture de la réunion

6.1 La présidente résume les délibérations de la veille et énonce les objectifs de la journée à venir, à savoir : examen des prévisions financières ; prise de décisions concernant l'allocation de financements additionnels pour le mécanisme de partage de connaissances et d'innovations (KIX) ; projet de délégation de pouvoir pour L'Éducation à voix haute ; éligibilité et allocation, notamment critères de hiérarchisation des priorités ; budget de l'Administrateur fiduciaire ; dépenses de fonctionnement ; examen des principaux risques stratégiques et moyens de les atténuer.

7. Financement du Partenariat

7.1 Nesmy Manigat, président du Comité des finances et du risque (FRC), donne un aperçu des délibérations du Comité lors de sa réunion des 29 et 30 avril, en rappelant les recommandations faites au Conseil sur l'augmentation de l'allocation en faveur du KIX, le budget de l'Administrateur fiduciaire et les dépenses de fonctionnement pour l'exercice 22. Il indique également que le Comité a reçu les mises à jour concernant les prévisions financières, le risque institutionnel et les financements innovants, et confirme que les observations du Comité ont été prises en compte dans les documents soumis à l'examen du Conseil. Le Comité se réunira début septembre pour examiner des prévisions financières actualisées à la lumière des conclusions de la conférence de financement et annoncer les montants indicatifs qui seront alloués aux pays admis à en bénéficier.

Prévisions financières (BOD/2021/05 DOC 06)

7.2 Afin de replacer le débat dans son contexte, Pdraig Power, directeur financier du Secrétariat, présente les prévisions financières (voir DOC 06).

Délibérations

7.3 Les membres du Conseil saluent les prévisions financières. Principaux points abordés :

- **Couverture du risque de change.** Plusieurs membres du Conseil jugent encourageants les nouveaux progrès enregistrés dans la recherche d'une solution au problème de la couverture du risque de change, mais vu l'importance de cette question, ils demandent des précisions sur le calendrier et les montants perdus en raison des fluctuations monétaires, et se disent préoccupés par les contributions pluriannuelles en raison des procédures budgétaires des bailleurs de fonds. Le Secrétariat souligne que les accords de contribution pluriannuels sont préférables parce qu'ils améliorent la prévisibilité des financements et donc les possibilités de couverture du risque, ce qui permet de réduire davantage la volatilité. Le Secrétariat ajoute que plus de 250 millions de dollars auraient été économisés depuis 2014, rien que sur les contributions en dollars, en livres sterling et en euros, s'il avait pu appliquer un mécanisme de couverture du risque de change. Lors d'une séance ultérieure, Angela Williamson, au nom de l'Administrateur fiduciaire, fait le point de l'action menée par la Banque mondiale pour trouver une solution dans ce domaine, reconnaissant que la Banque a pris un certain retard mais qu'elle devrait soumettre une proposition avant la fin de l'année.

- **Contributions en attente de paiement et allocations non versées aux pays.** Le Secrétariat est prié de faire le point sur les contributions en attente de paiement et les allocations non versées aux pays, notamment la Cisjordanie et Gaza et la Syrie. Il explique que chaque pays partenaire a soumis sa requête ou le fera sous peu, à l'exception de l'Ouganda et de la République démocratique du Congo qui, en tant que pays pilotes, reçoivent des financements pour la période de financement couverte par le plan stratégique GPE 2025. Le Secrétariat et la représentante de la Banque mondiale rappellent la décision du Conseil de créer un sous-compte dans le Fonds du GPE pour séparer les contributions en faveur de la Cisjordanie et Gaza. Une procédure de décision par approbation tacite est actuellement mise au point avec la Banque mondiale à ce sujet. En ce qui concerne les contributions des bailleurs de fonds, le Secrétariat explique qu'un petit nombre de bailleurs n'ont pas encore rempli leurs engagements pour 2021.

Partage de connaissances et d'innovations (KIX) et L'Éducation à voix haute (BOD/2021/05 – DOC 07 et 08)

7.4 Le directeur financier présente les éléments liés au mécanisme KIX et à l'Éducation à voix haute pour examen par le Conseil (voir DOC 07 et DOC 08). Le Secrétariat annonce que la Fondation LEGO financera l'augmentation de l'allocation en faveur du KIX.

7.5 Préalablement au débat sur L'Éducation à voix haute, le membre du Conseil représentant Oxfam (OSC 1) signale un conflit d'intérêts le concernant, puisqu'il est agent partenaire du mécanisme de financement.

Délibérations

7.6 Principaux points abordés:

- **Augmentation de l'allocation en faveur du mécanisme KIX.** Plusieurs membres du Conseil remercient la Fondation LEGO. L'un d'entre eux propose que le Conseil envisage d'examiner les réalisations du KIX. La présidente note que le Secrétariat peut collaborer avec le Comité exécutif pour inscrire le mécanisme à l'ordre du jour de la réunion du Conseil.
- **Financement complémentaire pour la composante 1 de L'Éducation à voix haute.** Un membre du Conseil rappelle qu'il faudrait obtenir les résultats de l'évaluation rapide avant de prendre une décision finale. Le Secrétariat confirme que l'évaluation rapide sera achevée à temps pour éclairer les délibérations sur la proposition du FRC en septembre, avec le concours du PILC.

7.7 La présidente du Conseil constate que les décisions suivantes font l'objet d'un consensus:

BOD/2021/05-03 – Échange de connaissances et d'innovations : Le Conseil d'administration :

1. Rappelle ses décisions précédentes d'approuver une allocation initiale de 58,5 millions de dollars ([BOD/2018/06 - 11](#)) et une allocation supplémentaire de 12 millions de dollars ([BOD/2019/12-07](#)) en faveur du KIX.
2. Sous réserve de la confirmation de financements complémentaires par des sources ciblées, approuve une augmentation de 3 millions de dollars (dont une commission de l'agent partenaire de 196 262 dollars) en faveur du Centre de recherches pour le développement international en tant qu'agent partenaire du mécanisme de partage de connaissances et d'innovations (KIX) pour financer un appel à propositions en Afrique, comme indiqué dans l'annexe A du document BOD/2021/05/DOC 07. La date initiale de clôture du financement, le 31 mars 2024, demeure inchangée.

BOD/2021/05-04 – L'Éducation à voix haute : Le Conseil d'administration :

1. En référence au document BOD/2019/03-02, note que l'appui fourni aux coalitions nationales au titre de L'Éducation à voix haute cessera en décembre 2021.
2. Invite l'agent partenaire, Oxfam IBIS, à préparer une proposition de prorogation chiffrée pour la composante OC1 – Appui aux coalitions nationales pour l'éducation – afin de l'aligner sur les autres composantes de L'Éducation à voix haute.
3. Délègue au Comité des finances et du risque le pouvoir d'examiner et d'approuver un financement à hauteur de 17,5 millions de dollars, majoré du montant de la commission applicable sur la base de l'évaluation de ladite proposition par le Secrétariat, en tenant compte de l'examen rapide des progrès réalisés et des résultats obtenus à ce jour.

Éligibilité et allocation, notamment critères de hiérarchisation des priorités (BOD/2021/05 – DOC 09)

7.8 Le directeur financier présente le processus d'allocation des ressources pour la période 2021-2025 après la conclusion de la conférence de financement, ainsi que les critères d'allocation prioritaire dans le cas très improbable où les ressources disponibles au titre des financements d'appui à une transformation systémique sont inférieures à 2 milliards de dollars (voir DOC 09).

Délibérations

7.9 Les membres du Conseil accueillent avec satisfaction la proposition présentée, notamment les critères de hiérarchisation des priorités. Principaux points abordés :

- **Critères de hiérarchisation des priorités.**

- Plusieurs membres du Conseil posent la question de savoir si les allocations jugées prioritaires nécessiteront une décision du Conseil. Un membre appelle à une certaine souplesse dans le choix des critères d'éligibilité pour tenir compte de l'impact de la pandémie de COVID-19. Le Secrétariat précise qu'il est prévu d'aligner les décisions concernant le résultat de la reconstitution des ressources sur l'approche en matière d'éligibilité et d'allocation approuvée par le Conseil en décembre 2020. La présidente rappelle que le Conseil ne revient pas sur ses décisions antérieures. Par ailleurs, le Secrétariat explique que l'impact économique de la pandémie sera pris en compte dans la classification économique actualisée de la Banque mondiale, qui augmentera le nombre de pays admis à bénéficier de financements d'appui à une transformation systémique, tout en notant l'absence de données à jour sur l'impact de la COVID-19 sur les taux d'apprentissage et d'achèvement des études.
- Plusieurs membres du Conseil se disent préoccupés par la réduction des enveloppes de financement des capacités stratégiques et des ressources allouées au renforcement des capacités nationales de mise en œuvre des financements, ainsi que par l'impact de la hiérarchisation des priorités sur les pays à faible revenu et les régions recevant de petites allocations et les pays ayant uniquement accès au fonds à effet multiplicateur, et ils souhaitent connaître les raisons d'accroître les reports de décaissement. Le Secrétariat rappelle qu'il a établi qu'une hiérarchisation ne serait pas nécessaire. Il précise toutefois que, en cas de hiérarchisation, le plancher minimum pour les pays dotés d'une petite allocations restera inchangé et que les financements à l'appui d'une transformation systémique seront protégés, de même que les financements pour le renforcement des capacités du système, tandis que la réduction au prorata s'appliquera au fonds à effet multiplicateur et aux capacités stratégiques, ce qui comprend le mécanisme KIX, L'Éducation à voix haute et les partenariats stratégiques. Le directeur financier ajoute qu'un report de 25 % ne pose pas de risque majeur et que, même si la réduction des allocations au titre du fonds à effet multiplicateur pourrait priver certains pays de la possibilité de solliciter des fonds, cela ne changera rien pour les pays ayant déjà manifesté leur intérêt. Il réaffirme la nécessité de réserver le plus de ressources possible pour les pays à faible revenu et indique que les prévisions financières comprennent des allocations en faveur de ces pays.

- **Fenêtre accordée pour la soumission des requêtes de financement.**
 - Plusieurs membres du Conseil saluent la proposition tendant à accorder une fenêtre plus étroite pour le processus de soumission des requêtes par les pays, tout en notant que le processus d'examen de la qualité du GPE doit également être simplifié et rationalisé. Plusieurs membres suggèrent de faire preuve de souplesse à l'égard des pays qui font leur première requête ou qui se trouvent dans une situation d'urgence ou de fragilité. Certains membres du Conseil estiment que le calendrier fixé pour les requêtes de financement est ambitieux, compte tenu des retards déjà pris dans la phase pilote, et soulignent la nécessité de mettre en place le groupe consultatif technique indépendant provisoire dès que possible.
 - Le Secrétariat précise que chaque pays, quelle que soit sa cohorte, disposera de 18 mois pour adresser sa requête, avec une possibilité de prorogation de 6 mois par la directrice générale. Le Secrétariat résume les modifications qui réduiront les principaux goulets d'étranglement dans le processus de soumission des requêtes, notamment la suppression de l'obligation de présenter un plan sectoriel de l'éducation pour avoir accès à des financements et le transfert de l'évaluation des prérequis, précédemment effectuée par le Secrétariat, au groupe consultatif technique indépendant afin de procéder à l'évaluation avant le début du processus de soumission des requêtes.
- **Seuil de 75 % pour les ESPIG.** Plusieurs membres du Conseil sont en faveur d'abaisser le seuil actuel de 75 % pour les ESPIG existants, plutôt que de le supprimer entièrement, tandis que d'autres recommandent de le supprimer car cela donnerait une plus grande marge de manœuvre, tant que l'ESPIG existant est à un stade avancé. Le Secrétariat reconnaît qu'il importe de suivre de près les programmes en cours et souligne qu'il y a des enseignements à tirer du nouveau modèle opérationnel à mesure qu'il est déployé.
- **Regroupement des pays en cohortes.**
 - De nombreux membres du Conseil approuvent l'idée de regrouper les pays en cohortes, s'ils sont disposés et prêts à participer aux discussions sur le Pacte, tout en soulignant la nécessité de veiller à traiter toutes les cohortes avec équité et à garantir l'égalité d'accès aux allocations, s'agissant en particulier de l'accélérateur de l'égalité des genres (gender equality accelerator - GEA). Un membre du Conseil s'interroge sur les moyens de faire en sorte que les pays

reçoivent l'assistance technique dont ils ont besoin pour préparer et présenter leurs requêtes de financement. Plusieurs membres indiquent que les ressources de base du GPE soutiennent également l'éducation des filles, conformément à l'engagement pris d'intégrer l'égalité des genres dans les activités du GPE, et demandent des précisions sur les scénarios envisagés en cas d'insuffisance ou d'excès de requêtes au titre du GEA.

- Le Secrétariat souligne que l'approche échelonnée permettrait au GPE de mieux répondre aux besoins des pays, qui décideront de faire partie d'une cohorte s'ils sont prêts à participer. Par ailleurs, le Secrétariat constituera des équipes de pays, en s'appuyant sur l'expertise des différents services du Secrétariat, et accordera une attention particulière aux pays ayant des problèmes de capacité, notamment par le biais de financements pour le renforcement des capacités du système. Le Secrétariat demande aux bailleurs de fonds de faire des contributions au GEA dès que possible pour éviter tout risque de substitution, notant toutefois que, tant que le GPE continue d'être financé, le calendrier de création des cohortes et les problèmes d'équité ne présentent pas de risque majeur. Le directeur financier reconnaît la complexité d'une situation dans laquelle les fonds disponibles au titre du GEA sont inférieurs à la demande mais note qu'il serait possible de mobiliser des fonds supplémentaires, étant entendu que le FRC examinerait la situation du GEA et recommanderait des options au Conseil pour qu'il les examine en cas de demande supérieure aux capacités.
- Le président du FRC indique que le Comité a demandé des précisions sur l'issue des consultations avec les pays en développement partenaires et les agents partenaires avant de faire une recommandation concernant cette décision, notant la nécessité de poursuivre le dialogue pendant le déploiement du nouveau modèle opérationnel.

7.10 La présidente du Conseil constate que la décision suivante fait l'objet d'un consensus :

BOD/2021/05-05 – Allocation prioritaire des ressources du GPE : Le Conseil d'administration :

1. Rappelle ses décisions [BOD/2020/11/12-04](#) et [BOD/2020/11/12-05](#) sur l'admissibilité et l'allocation concernant les mécanismes de financement du GPE et sa demande au Secrétariat relative à la définition des critères d'allocation prioritaire, ainsi que sa décision [BOD/2020/09-02](#) concernant l'approbation d'un maximum de 20 % des financements au titre du fonds à effet multiplicateur.

2. Approuve le processus d'allocation indicative des ressources pour la période de financement 2021-2025 (voir l'Annexe A du document BOD/2021/05/DOC 09).

Budget de l'Administrateur fiduciaire

7.11 Afin de replacer le débat dans son contexte, Angela Williamson, représentante de la Banque mondiale en tant qu'Administrateur fiduciaire, présente le budget de l'Administrateur (voir DOC 10).

Délibérations

7.12 Principaux points abordés:

- **Budget de l'Administrateur fiduciaire.** La représentante de la Banque mondiale donne un aperçu des services fournis au GPE par la Banque, qui est remboursée selon le principe du recouvrement intégral des coûts. Elle explique que la même procédure est appliquée pour tous les fonds d'intermédiation financière (FIF) dont la Banque mondiale est l'Administrateur fiduciaire. Depuis l'exercice 21, le processus d'estimation du budget a été renforcé en incluant des estimations normalisées des coûts basées sur le volume et le niveau d'activité. L'Administrateur fiduciaire note que, malgré l'augmentation des activités au cours de l'exercice 21, la plupart des activités étaient prévues, avec un dépassement de 15 000 dollars. Vu l'accroissement des activités attendu après la conférence de financement, l'Administrateur fiduciaire a inscrit une augmentation de 8 % au budget de l'exercice 22. Le Secrétariat remercie l'Administrateur fiduciaire pour son travail exceptionnel et indique que le GPE paie dix fois moins cher que les autres fonds de même nature pour des services comparables.
- **Couverture du risque de change.** La représentante de l'Administrateur fiduciaire fait le point sur le mécanisme de couverture du risque de change. Les travaux ont commencé par une proposition personnalisée soumise sur la demande du GPE, suivie d'une demande de solution normalisée pour tous les FIF émanant des services internes de la Banque mondiale, ce qui a causé des retards. Le GPE sera probablement le premier projet pilote. La proposition devrait être prête d'ici à la fin de l'année.

7.13 La présidente du Conseil constate que la décision suivante fait l'objet d'un consensus :

BOD/2021/05-06 – Budget de l'Administrateur fiduciaire : Le Conseil d'administration approuve le montant estimé des frais administratifs, soit 843 000 dollars, pour les services

d'administrateur fiduciaire durant l'exercice allant du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022, et un budget supplémentaire de 15 000 dollars pour l'exercice allant du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021 pour couvrir une augmentation des frais de gestion des placements résultant d'un montant plus élevé que prévu du solde moyen du Fonds, comme indiqué dans le document BOD/2021/05 DOC 10.

Dépenses de fonctionnement

7.14 Le directeur financier présente au Conseil la proposition concernant les dépenses de fonctionnement pour l'exercice 22, assorties d'allocations indicatives pour les exercices 23 et 24 (voir DOC 11). Il souligne que la proposition prévoit un accroissement de l'effectif maximum pour l'exercice 22 afin de mettre en œuvre le plan stratégique GPE 2025, avec des chiffres indicatifs pour les effectifs des exercices 23 et 24. La proposition contient également un budget quinquennal pour le suivi, l'évaluation et l'apprentissage.

Délibérations

7.15 Les membres du Conseil apportent un large soutien aux propositions présentées. Principaux points abordés:

- **Dépenses de fonctionnement.** De nombreux membres du Conseil sont d'accord avec la proposition concernant les dépenses de fonctionnement pour l'exercice 22, notamment l'accroissement de l'effectif maximum pour cet exercice, compte tenu de la charge de travail beaucoup plus lourde du Secrétariat, de l'augmentation du nombre de mécanismes de financement et de la nécessité de renforcer la position du GPE pour mieux servir les PDP et mener à bien le plan stratégique GPE 2025. Ils sont également largement favorables au budget quinquennal pour le suivi, l'évaluation et l'apprentissage. Certains membres soulignent que l'accroissement de l'effectif maximum ne devrait pas représenter plus de 5 à 7 % du montant total des décaissements. Plusieurs autres membres sont d'avis que le Secrétariat devrait pouvoir fixer lui-même le montant de ses dépenses au titre du personnel permanent, selon les critères définis.
- **Recouvrement des coûts de la Banque mondiale.**
 - Plusieurs membres du Conseil s'inquiètent de l'augmentation du recouvrement des coûts de la Banque mondiale à 17 % pour l'exercice 22 et à 28 % pour les exercices suivants et demandent des éclaircissements à la Banque, concernant en particulier les raisons de cette augmentation, le manque de prévisibilité et la mesure dans laquelle cette augmentation est conforme à l'accord

d'hébergement. Plusieurs membres du Conseil soulignent que le coût-efficacité de l'hébergement par la Banque mondiale devrait être examiné durant l'examen à mi-parcours de l'accord.

- La représentante de la Banque mondiale indique que le recouvrement des coûts est lié à la viabilité financière de l'institution. Les actionnaires exigent des gains d'efficacité depuis l'examen de l'efficacité en 2014. C'est pourquoi la Banque a ramené ses dépenses en dessous de 75 % des recettes, ce qui lui a permis d'accroître sa capacité de prêt. La représentante explique que la Banque applique ces coûts à toutes ses unités, y compris les fonds fiduciaires et les FIF. La Banque est informée que le GPE couvre le coût des ressources humaines et des services informatiques, les dépenses de sécurité, les frais de voyages, les coûts de location et autres dépenses, et ces coûts ont un impact sur le budget de la BIRD et de l'IDA. La Banque mondiale indique que ces changements ont été décidés l'année dernière et seront introduits progressivement. Enfin, la représentante confirme que cette approche est conforme à l'accord d'hébergement.
- La présidente du Conseil indique que, lorsque l'accord d'hébergement a été négocié, la Banque mondiale ne prévoyait pas d'augmentation du recouvrement des coûts mais hésitait à spécifier un chiffre dans le document. Elle indique que la Banque applique une formule sans calculer le coût de base réel des services fournis au GPE, ce qui ne permet aucune économie d'échelle. La présidente souligne que la comparaison précédente avec les options de coût sera actualisée lors de l'examen à mi-parcours de l'accord d'hébergement et que ce sera un point essentiel des discussions avec la Banque.
- En ce qui concerne la majoration du recouvrement des coûts de la Banque mondiale, le Secrétariat indique qu'il sera inclus dans ses dépenses de fonctionnement pour les exercices suivants, selon les critères définis.

7.16 Le Conseil examine le libellé de la décision recommandée et approuve une modification à apporter au point 4 de la décision, à savoir que l'augmentation de l'effectif maximum « est subordonnée à la condition que les dépenses de fonctionnement ne représentent pas plus de 5 à 7 % des décaissements ». Le Secrétariat indique qu'il utilise la fourchette de 5 à 7 % sur une période couvrant les exercices 22 à 24, pour tenir compte des variations annuelles des décaissements.

7.17 La présidente du Conseil constate que la décision suivante fait l'objet d'un consensus :

BOD/2021/05-07—Dépenses de fonctionnement pour l'exercice 22 : Le Conseil d'administration :

1. Approuve 46 159 000 dollars de surcoûts pour les dépenses de fonctionnement directes pour l'exercice 22, comme indiqué dans le document BOD/2021/05/DOC 11, et note que l'enveloppe totale estimée à titre indicatif par le Secrétariat pour les exercices 22-24 ne devrait pas représenter plus de 5 à 7 % du total des décaissements du Fonds du GPE sur la même période.
2. Autorise en outre le Secrétariat à reporter sur l'exercice 22 les fonds non dépensés de l'exercice 21 pour des initiatives pluriannuelles ou spéciales.
3. Fait référence à sa décision BOD/2018/12-01 Modalités institutionnelles et, conformément aux dispositions de la section 8 du mémorandum d'accord relatif à l'hébergement du GPE, approuve une majoration de 17 % des coûts directs engagés au cours de l'exercice 22 pour couvrir les coûts indirects de la Banque mondiale.
4. Notant que les effectifs permanents du Secrétariat n'ont pas augmenté depuis les décisions du Conseil de 2016 BOD/2016/12-06 et 07, autorise une augmentation des effectifs pour l'exercice 22, comme indiqué à l'annexe C du document BOD/2021/05/DOC 11, à condition que les dépenses de fonctionnement ne représentent pas plus de 5 à 7 % des décaissements.
5. Approuve le budget quinquennal pour le suivi, l'évaluation et l'apprentissage, d'un montant de 8 049 450 dollars, pour les exercices 22 à 26, tel que présenté à l'annexe D du document BOD/2021/05 DOC 11, en notant que les coûts pour l'exercice 22 sont inclus dans le budget total des dépenses de fonctionnement directes. Autorise en outre la directrice générale à administrer ces fonds, soit en tant que dépenses administrées par le Secrétariat, soit en tant que financements provenant directement du fonds fiduciaire, afin de faciliter la mise en œuvre efficace de la stratégie.

8. Politique de gestion des risques (BOD/2021/05 DOC 12)

8.1 Le directeur financier présente le dernier rapport de gestion des risques (voir DOC 12), souligne les principaux risques, notamment l'importance d'assurer le succès de la conférence de reconstitution des ressources et la nécessité de déployer le modèle opérationnel, de faire en sorte que la réforme de la gouvernance produise l'effet attendu, et de doter le Secrétariat de ressources suffisantes pour mettre en œuvre la stratégie.

Délibérations

8.2 Les membres du Conseil accueillent avec satisfaction la mise à jour. Principaux points abordés :

- Un membre du Conseil suggère que le FRC examine le nouveau dispositif de gestion des risques, notant qu'il devrait être moins complexe et tenir davantage compte de l'évolution de la situation des pays. D'autres membres suggèrent d'inclure des mécanismes d'atténuation dans le nouveau dispositif, au cas où le modèle opérationnel entraînerait un accroissement des coûts de transaction, la disponibilité de ressources nationales étant l'un des principaux facteurs de risque pour le financement de l'éducation dans les pays en développement.
- La directrice générale indique que le modèle opérationnel est conçu pour être plus efficace et modulable. Le Secrétariat envisage d'inclure l'atténuation des coûts de transaction comme indicateur dans le rapport de gestion des risques. Il est souligné que le prochain rapport sera différent car il est prévu d'apporter certaines modifications dans la formulation des risques et des indicateurs, pour tenir compte du résultat de la conférence de financement, des décisions relatives au cadre de résultats et du calendrier de déploiement du modèle opérationnel.

VENDREDI 28 MAI 2021

9. Ouverture de la réunion

9.1 La présidente du Conseil passe en revue les objectifs de la troisième journée, qui comprennent une mise à jour sur les conclusions initiales de l'évaluation du guichet COVID-19, la suite de la mise à jour sur les expériences pilotes menées dans les pays et le point de la campagne de financement en séance publique. Le Conseil se réunira à huis clos pour définir les priorités du GPE pendant le prochain cycle d'évaluation de la performance de la directrice générale et approuver les candidats proposés pour les postes de président et de vice-président.

10. Enseignements tirés du guichet COVID-19

10.1 Shenila Rawal et Monazza Aslam, d'Oxford Partnership for Education Research and Analysis, présentent les conclusions initiales de l'évaluation formative du guichet COVID-19 et sollicitent des suggestions pour l'évaluation sommative finale prévue en 2022.

Délibérations

10.2 Principaux points abordés :

- **Évaluation sommative.** Un membre du Conseil recommande d’inclure dans l’évaluation le processus de sélection de l’agent partenaire, le niveau de planification, d’adaptation au contexte et d’harmonisation avec les autres efforts, les bonnes pratiques et les améliorations possibles dans les situations d’urgence. Mme Rawal confirme que ces questions seront abordées et que l’évaluation sommative utilisera différentes méthodes, avec des données quantitative et qualitatives et plusieurs bases de données ventilées ainsi que des notes d’orientation et des rapports. Un autre membre du Conseil rappelle la nécessité d’améliorer la participation des enseignants et des syndicats à la prise des décisions concernant la COVID-19, et de mobiliser des financements pour le perfectionnement et la formation des enseignants ainsi que pour leur bien-être et celui des élèves. Mme Rawal confirme que l’évaluation sommative prendra en compte les groupes marginalisés et reconnaît que la pandémie a aggravé les disparités. Les représentants des enseignants consultés pour l’évaluation formative ont confirmé leur participation. L’évaluation sommative indiquera si les enseignants, et la population en général, participent à la mise en œuvre du financement. Selon l’évaluation formative, plusieurs pays ont fourni un soutien psychosocial et une analyse des données secondaires permettrait d’élargir le contexte.
- **Consortium.** Un membre du Conseil représentant une organisation multilatérale au sein du consortium chargé d’administrer le guichet COVID-19 suggère une évaluation du guichet, en termes de flexibilité et de promotion des partenariats et de la coopération.

11. Exposé sur la campagne de financement

11.1 Geoff Adlide, responsable de l’équipe Plaidoyer, communications et relations extérieures du Secrétariat, et Charlie Tapp, responsable de l’équipe Collecte de fonds, opérations et relations extérieures du Secrétariat, donnent un aperçu de la campagne de financement prévue pendant le Sommet mondial sur l’éducation qui se tiendra les 28 et 29 juillet à Londres. Le Secrétariat prend acte du travail accompli par le Royaume-Uni et le Kenya en tant que co-organisateurs du Sommet, ainsi que par les autres parties prenantes, pour mobiliser davantage de ressources nationales et attirer des financements extérieurs.

Délibérations

11.2 Les membres du Conseil saluent le travail accompli par le Secrétariat et comptent sur une campagne fructueuse. Serigne Mbaye Thiam, vice-président du Conseil, souligne

que la pandémie de COVID-19 limite le nombre de participants et recommande que les partenaires s'emploient à trouver des locaux dans les pays en développement pour organiser des réunions en direct auxquelles les groupes locaux de partenaires de l'éducation puissent participer. Un membre du Conseil souligne la nécessité de définir un calendrier des réunions, ainsi que des critères concernant la taille des délégations pour assurer la participation de tous ceux concernés. Le Secrétariat indique que le Sommet mondial sur l'éducation sera limité à 600 participants en personne, en raison des restrictions COVID, avec un sommet virtuel disponible en ligne, et que d'autres précisions suivront sous peu.

12. Séance à huis clos

12.1 Le Conseil examine à huis clos les priorités de la directrice générale et les candidatures pour les postes de président et vice-président.

12.2 La présidente du Conseil constate que la décision suivante fait l'objet d'un consensus :

BOD/2021/05-08 – Priorités du GPE pour l'évaluation de la performance de la directrice générale : Le Conseil d'administration approuve les priorités du GPE proposées, telles qu'elles figurent dans l'Annexe A du document BOD/2021/05 DOC 13, comme base de l'évaluation de la directrice générale pour la période juin 2021-juin 2022, conformément au calendrier habituel.

BOD/2021/05-09 – Nomination du président du Conseil : Le Conseil d'administration :

1. Salue le rôle de premier plan joué par la présidente du Conseil d'administration du GPE, le vice-président et le groupe consultatif dans la recherche et la sélection d'un nouveau président du Conseil d'administration du GPE suivant un processus ouvert et concurrentiel ;
2. Exprime sa gratitude pour la diligence exercée dans la sélection finale d'un président au nom du Conseil du GPE, sur la base de critères rigoureux et compte dûment tenu de tous les aspects du travail et du profil du GPE ;
3. Approuve la nomination de Jakaya Kikwete au poste de président du Conseil d'administration du Partenariat mondial pour l'éducation pour un mandat de trois ans à compter du 15 septembre 2021.
4. Rend hommage à la présidente sortante, Julia Gillard, pour son encadrement exemplaire, son engagement exceptionnel et ses années de service à la tête du Conseil.

BOD/2021/05-10 – Nomination du vice-président du Conseil : Le Conseil d'administration :

1. Salue le rôle de premier plan joué par la présidente du Conseil d'administration du GPE, le vice-président et le groupe consultatif dans la recherche et la sélection d'un nouveau vice-président du Conseil d'administration du GPE suivant un processus ouvert et concurrentiel.
2. Exprime sa gratitude pour la diligence exercée dans la sélection finale d'un vice-président au nom du Conseil du GPE, sur la base de critères rigoureux et compte dûment tenu de tous les aspects du travail et du profil du GPE.
3. Approuve la nomination de Susan Liataud au poste de vice-présidente du Conseil d'administration du Partenariat mondial pour l'éducation pour un mandat de trois ans à compter du 15 septembre 2021.
4. Exprime sa profonde reconnaissance à Serigne Mbaye Thiam pour avoir assuré la vice-présidence du Conseil du GPE, et apprécie vivement l'ardeur et l'efficacité avec lesquels il a fait entendre la voix des pays en développement dans les délibérations et mécanismes décisionnels du Conseil.

12.3 Suite aux décisions, la présidente du Conseil clôture la séance à huis clos et reprend la séance publique, au cours de laquelle le nouveau président et la nouvelle vice-présidente se présentent au Conseil.

13. Questions diverses

- 13.1 La présidente note que le Conseil se réunira à nouveau en décembre.
- 13.2 L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 9h00.

Annexe 1 : Liste des membres du Conseil ayant participé à la visioconférence

	Nom	Groupe constitutif	Fonction
Membres du Conseil			
1	Edgar Moyo	Afrique 1	MC
2	Abdullahi Abukar Haji	Afrique 1	MSC
3	Emmanuel Ahiya (<i>représentant Komla Kokoroko</i>)	Afrique 2	MC
4	Youssef Ahmat (<i>représentant Merci Kosmadji</i>)	Afrique 2	MSC
5	David Moinina Sengeh	Afrique 3	MC
6	Sunday Echono	Afrique 3	MSC
7	Ram Prasad Thapaliya	Asie et Pacifique	MC
8	Walipe Winge (<i>représentant Jimmy Uguro</i>)	Asie et Pacifique	MSC
9	Usman Sharifxodjayev	EEMECA	MC
10	Attaullah Wahidyar	EEMECA	MSC
11	Didacus Jules	LAC	MC
12	Doris Gutierrez	LAC	MSC
13	Rangina Hamidi	EEMECA	MC
13	Donatienne Hissard	Bailleurs 1	MC
14	Sabina Handschin	Bailleurs 1	MSC
15	Line Baagø-Rasmussen	Bailleurs 2	MC
16	Per Magnusson	Bailleurs 2	MSC
17	Alicia Herbert	Bailleurs 3	MC
18	Louise Holt	Bailleurs 3	MSC
19	Camilla Fossberg	Bailleurs 4	MC
20	Rashid Al Shamsi	Bailleurs 4	MSC
21	Martin Seychell	Bailleurs 5	MC
22	Heike Kuhn	Bailleurs 5	MSC
23	LeAnna Marr	Bailleurs 6	MC
24	David Coleman (<i>représentant Sarah Lendon</i>)	Bailleurs 6	MSC
25	Kira Boe	OSC 1	MC
26	Yona Nestel	OSC 1	MSC
27	Solange Akpo-Gnandi	OSC 2	MC
28	Abeer Darwazeh	OSC 2	MSC
29	Haldis Holst	OSC 3	MC
30	Dennis Sinyolo	OSC 3	MSC
31	David Boutcher	Secteur privé	MC
32	Jake Cho	Secteur privé	MSC

33	Euan Wilmshurst	Fondations privées	MC
34	Carolyne Ng'eny	Fondations privées	MSC
35	Stefania Giannini	Org. mult. 1	MC
36	Carmen Burbano (<i>représentant Valerie Guarnieri</i>)	Org. mult. 1	MSC
37	Robert Jenkins	Org. mult. 2	MC
38	Mamadou Balde	Org. mult. 2	MSC
39	Luis Benveniste	Org. mult. 3	MC
40	Jawara Gaye	Org. mult. 3	MSC

Board and Comité Chairs

41	Julia Gillard	Conseil	Présidente
42	Serigne Mbaye Thiam	Conseil	Vice-président
43	Nesmy Manigat	FRC	Président
44	Donatienne Hissard	PILC	Présidente